



PROJET PEDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS

Les Petits Jurassiens



Septembre 2024- Aout 2025

SOMMAIRE :

1 : Description :
Page 3

2 : Objectifs Pédagogiques :
Page 3 à 6

3 : Equipe :
Page 6 et 7

4 : Fonctionnement :
Page 8 à 10

5 : Communication :
Page 10

6 : Evaluation :
Page 11

7 : Conclusion :
Page 11

1) DESCRIPTION :

CONTEXTE

La commune de Prémanon compte 1199 habitants et s'étend sur 2818 hectares. Elle se situe dans le Haut-Jura, au sein de la communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura, en frontière avec le territoire Suisse et fait partie du Parc naturel régional du Haut-Jura.

Cette commune connaît une forte croissance démographique depuis ces dix dernières années. C'est une population jeune et dynamique.

Le tissu associatif local est actif et tend à développer ses activités en faveur du sport, de la culture et de la jeunesse.

Le village dispose d'un terrain multisports et d'un terrain de pétanque, d'une patinoire (la seule du département), d'une salle des fêtes et de petits commerces.

L'accueil périscolaire se situe au **Pôle Petite Enfance (PPE)**, 80 rue de l'Abbé Barthelet à Prémanon, inauguré en août 2009, et à l'école élémentaire de Prémanon, 211 rue du Moine Manon, totalement réhabilitée en 2018, en termes de sécurité et d'accessibilité, suite à la création d'une sixième classe et un aménagement des locaux pour l'accueil de loisirs. Le PPE regroupe la crèche, les deux classes de maternelle en double niveau (classe de petites, moyennes et grandes section pour des enfants âgés de **03 à 06 ans**), le restaurant scolaire ainsi qu'une partie de l'accueil de loisirs périscolaire. L'autre bâtiment comprend l'école élémentaire (du CP au CM2 pour des enfants âgés de **06 à 10 ans**) et l'autre partie de l'accueil de loisirs.

L'accueil de loisirs périscolaire fonctionne tous les jours de la semaine en période scolaire.
En ce qui concerne la présentation des structures mise à disposition, nous disposons pour le PPE :

- D'un hall pour accueillir les familles, avec les vestiaires
- D'une salle d'activités
- D'une salle de motricité (Mise à disposition par l'école)
- De salles de classe (mises à disposition à l'école maternelle)
- De deux dortoirs (partagés avec l'école)
- De sanitaires adultes et enfants
- D'une cours accessible depuis la salle de motricité, délimitée et sécurisée.

Il dispose aussi dans les locaux de l'école élémentaire :

- D'une bibliothèque (mise à disposition par l'école)
- D'une salle d'atelier (partagée avec l'école)
- D'un grand hall (partagée avec l'école)
- D'un bureau de direction

La structure est aménagée de façon à accueillir des enfants en situation de handicap moteur.

2) LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

NOS OBJECTIFS

Ils sont directement inspirés du projet éducatif et traduisent les grandes lignes d'orientations pédagogiques que nous souhaitons développer et voir se développer au sein de l'accueil de loisirs. Les objectifs de l'accueil de loisirs sont en lien avec ceux du Projet éducatif de développement du territoire (PEDT).

Dans la continuité du précédent PEDT, les liens entre toutes les structures éducatives est à poursuivre.

A. VIVRE ENSEMBLE : (Développer l'éducation à la citoyenneté et le développement des liens intergénérationnels.)

1) Faire attention à l'autre :

Vivre ensemble, c'est être conscient de l'autre, de son intégrité physique et morale, de ses différences. C'est en faisant attention à son comportement, à ses paroles, à son attitude que l'on peut être attentif à l'autre.

Comment ?

- En établissant, avec les enfants, des règles de vie communes et connues de tous.
- En étant, en tant qu'animateur, vigilant à l'attitude des enfants entre eux.

2) Favoriser la rencontre et l'échange :

Vivre ensemble, c'est favoriser la rencontre et l'échange entre les enfants, mais aussi entre les enfants et les adultes, qu'il s'agisse des animateurs ou des différentes personnes rencontrées dans le cadre de nos activités. C'est en permettant ces temps de rencontre que l'enfant apprendra à connaître l'autre, au travers de ses différences, de ses richesses...

Comment ?

- Par le biais des temps de vies collectives (repas, goûters, grands jeux...).
- Par le biais des sorties à l'extérieur de l'accueil de loisirs.
- Par le biais des temps d'accueil (matin et soir), lors desquels les enfants de tous âges se retrouvent et doivent partager un lieu en commun ou du matériel.
- Par le biais de rencontres intergénérationnelles.

3) Favoriser l'écoute :

Vivre ensemble, c'est apprendre à écouter les autres, ses idées, ses envies et à respecter cette parole. C'est en valorisant l'écoute que nous permettrons à l'enfant de s'exprimer et à être entendu.

Comment ?

- Par l'intervention de personnes extérieures (CPIE, Musée, sorties, Mots mêlés...).
- Par le biais de jeux collectifs ou d'activités manuelles.
- Mise en place ludique de règles de vie.

4) Favoriser le sens civique :

Vivre ensemble, c'est aussi partager des moments de vie collective. C'est en faisant de ces temps des moments où la politesse est de rigueur que l'enfant prend conscience de la notion de respect.

Comment ?

- En insistant lors des accueils sur l'importance du « bonjour » et du « au revoir ».
- En insistant lors des repas sur l'importance du « merci » et du « s'il te plaît ».
- En respectant ces règles en tant qu'animateur.
- Partager un moment d'échange et d'écoute.

5) Vivre pleinement son temps de loisirs :

Plaisir, distraction, amusement, temps libre, découverte, repos ... autant de temps de loisirs, que chaque enfant doit pouvoir expérimenter.

Comment ?

- En respectant les temps de repos et le « rythme de l'enfant ».
- En proposant des activités ludiques où le plaisir de jouer et de participer soit une priorité.
- En adaptant les animations (âge, horaires, durée...)
- En proposant de redécouvrir des jeux simples et collectifs.

B. L'ENFANT, A LA DECOUVERTE DU MONDE : (Encourager les pratiques culturelles ainsi que l'acquisition de savoirs et connaissances diverses et développement de l'écocitoyenneté)

1) L'enfant, capable de choisir ses activités :

Donner à l'enfant la possibilité de choisir ses activités, c'est aussi lui permettre de décider lui-même de son temps libre. C'est en lui donnant l'occasion de faire ce choix que l'enfant apprendra que « choisir » nécessite une certaine liberté, mais également une certaine obligation : celle d'aller au bout de ses choix !
Comment ?

Pour les plus petits :

- Mise à disposition des jeux, jouets, coloriages, du petit matériel...
- Lors des activités manuelles, l'animateur prépare le matériel et l'enfant choisit ses couleurs, ses formes, ses matériaux...
- Dans tout les cas, l'animateur accompagne l'enfant et ne fait pas à sa place.

Pour les plus grands : _____

- Lors de la présentation des différentes activités mises en place.
- Plusieurs activités peuvent être proposées en même temps.
- Mise à disposition de livres, de jeux ou du matériel nécessaire.

2) Favoriser l'expression, l'imaginaire :

Laisser l'enfant s'exprimer, c'est surtout lui permettre de trouver sa place au sein du groupe. Laisser son imaginaire vagabonder, créer, rêver ou ne rien faire fait partie des passages essentiels à la construction de l'enfant.
Comment ?

Pour les plus petits :

- Laisser le matériel à disposition.
- Encourager l'enfant dans ses créations et ne pas l'orienter avec notre vision d'adulte.
- Proposer des moments et des activités qui vont solliciter l'imagination, la créativité... (Théâtre, chants, danse, art plastique...)

Pour les plus grands :

- Etre à l'écoute de leurs demandes et essayer d'y répondre.
- Proposer des grands jeux où leur imaginaire est sollicité.
- Essayer de les impliquer dans la préparation des jeux ou des spectacles.
- Par la mise en place de pratiques culturelles variées.

C. L'ENFANT AU COEUR DE NOTRE PROJET : (Développer l'éco-citoyenneté, mieux connaître et respecter notre environnement.)

1) Lui permettre de trouver sa place :

Faire en sorte que l'enfant trouve sa place au sein de notre structure, c'est avant tout le prendre en compte en tant qu'individu, avec ses besoins, ses envies, son histoire.

Comment ?

- En respectant ses rythmes, ses besoins lors de tous les temps de la journée.
- En aménageant l'espace d'évolution et les lieux d'accueils.
- En donnant des repères.
- En étant à l'écoute de ses difficultés, de ses demandes.

2) Favoriser l'ouverture à la société :

Faire que l'enfant s'ouvre à la société, au monde qui l'entoure est essentiel dans sa construction.

Comment ?

- Par les sorties diverses prévus.
- Par différentes activités de découverte.
- Avec la participation d'intervenants extérieurs (ex : Médiathèque, Musée, etc...).
- Par l'organisation d'animations spécifiques.

3) L'aider à grandir :

C'est en accompagnant l'enfant, en lui expliquant, en lui montrant, en le guidant et non en faisant à sa place, qu'il pourra apprendre, expérimenter, faire seul...

Comment ?

- Par le biais des activités quotidiennes (repas, rangement, toilettes...).
- Grâce aux règles de vie établies ensemble.
En favorisant son autonomie lors des activités
- En orientant les temps d'activités et de vie quotidienne dans une démarche éco citoyenne.

4) Se respecter mutuellement :

On attend de l'enfant du respect envers les adultes qu'il côtoie, envers les autres enfants. Il faut également que l'adulte en fasse preuve envers l'enfant.

Comment ?

- Grâce aux règles de vies communes.
- Etre en cohérence avec notre façon de nous comporter avec lui et nos attentes ou nos exigences.
- En expliquant à l'enfant le motif d'une décision, d'un refus ou d'une punition.
- Etre à son écoute.

3) L'EQUIPE :

Le rôle de l'animateur :

- L'animateur devra proposer des activités de loisirs dans le respect du projet pédagogique. Chaque activité est un moyen permettant d'atteindre des objectifs éducatifs.
- L'animateur devra éveiller la curiosité de l'enfant et favoriser la découverte à travers les activités. Il aura à charge de permettre aux enfants de vivre leurs temps de loisirs.
- Il devra veiller au bien-être des enfants et sera à l'écoute de leurs attentes et de leurs questions.
- L'animateur a un rôle important car il devra savoir expliquer, argumenter ses choix auprès des enfants.
- Malgré les difficultés qui peuvent survenir, toujours privilégier les explications calmes plutôt que les sanctions.

- L'animateur devra s'adapter aux enfants par le biais d'une pédagogie différenciée (**on ne parle pas de la même manière à un enfant de 3 ans qu'à un enfant de 10 ans**).
- L'animateur devra insister sur la bonne tenue des enfants à table (la politesse, le respect de chacun, se nourrir correctement...).

Le rôle du directeur :

- Le directeur de l'accueil se porte garant de la sécurité physique et morale des enfants.
- Il se porte garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Il devra coordonner l'ensemble de l'équipe d'animation et du personnel.
- Il devra assurer la gestion des différents partenaires.
- Le directeur se porte garant de la gestion quotidienne de l'accueil (administrative, financière, et matérielle).
- Il assurera la formation des animateurs et des stagiaires.
- Il associe les parents à la vie de l'accueil.

Le rôle de l'agent de cantine :

L'agent de service exerce des fonctions simples de ménage, cuisine, service de repas.

L'agent de service de restauration doit se vêtir d'une tenue adaptée (blouse et charlotte).

Dans un souci d'hygiène, il convient de se laver les mains après chaque manipulation d'aliments.

Il devra :

- S'assurer que le nombre d'inscrits concorde avec le nombre de repas prévu par 1001 Repas (prestataire de restauration collective).
Un nombre de repas est prévu pour les enfants de l'école maternelle et un autre est prévu pour les enfants de l'école élémentaire.
- Relever la température du réfrigérateur. Une feuille est affichée sur la porte de celui-ci.
- Vérifier que les températures soient aux normes HACCP (entre 0°C et 3°C). Une tolérance de 3°C est acceptée.
- Laver les sols. Il s'agit d'utiliser le produit adapté.
- Mettre en place les couverts en fonction du nombre d'enfants inscrits le jour même à la cantine (salle de restauration des élémentaires et des maternels).
- Laver, éplucher, couper les fruits et légumes le cas échéant.
- Couper le fromage le cas échéant.
- Pendant les coups de feu, assurer le lavage de la vaisselle, prélever un échantillon témoin de chaque plat.

L'équipe de l'ALSH des Petits Jurassiens est donc composée de :

4 animateurs en temps **périscolaire** (Muriel MONNY, Maryline BULLY, Emilie ROMANET, Sébastien VINOT)

-1 directeur (Christoph Poupelain)

- De deux ATSEM (Catherine DEBRUERE et Angélique BULLY) qui interviennent avec l'équipe d'animation lors de la pause méridienne.
- D'une intervenante AESH les temps de cantine (Préscillia MANGEL)
- D'un agent technique (Sylvie LUQUOT)

4) FONCTIONNEMENT :

L'animateur a pour mission la gestion de la vie quotidienne des enfants.

- Il est chargé :
 - D'assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés ;
 - D'assurer les différentes activités
 - Le bon déroulement des différents moments de la journée...

Il doit :

- respecter les consignes de sécurité.
- être présent physiquement et mentalement.
- être enthousiaste.
- être tolérant.
- faire preuve de bon sens.
- avoir du respect pour les enfants et les adultes avec lesquels il travaille.
- respecter le matériel et son environnement.

Description d'une journée type en accueil de loisirs périscolaire (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi).

6h45 : un animateur assure l'ouverture de l'accueil, organisation de l'accueil des premiers enfants. Mise en place d'ateliers libre du matin, les enfants ont le choix de leur activité.

8h30 : Les enfants rangent les ateliers et se préparent pour la classe.

11h45 : les enfants sortent de Classe. L'équipe d'animation récupèrent les enfants par classe, inscrits le jour même à la cantine. Chaque enfant va se laver les mains sous la surveillance d'un animateur après un passage aux toilettes.

11h50 : Chaque animateur est chargé de faire l'appel d'une classe des enfants inscrits à la cantine.

Repas. (Deux services sont mis en place, de 11h40 à 12h30 pour les maternelles et de 12h35 à 13h30 pour les élémentaires).

Pause : un temps libre est organisé pour les enfants maternelles de 12h35 à 13h30 et de 11h50 à 12h30 pour les élémentaires.

Sieste : Les petites sections se rendent à la sieste directement après mangé, les moyens à 13h15.

13h30 : fin de la pause méridienne.

15h40 : sortie des enfants de l'école. Les enfants sortent des salles de classe, ils vont se laver les mains.

15h45 : Début des activités, les enfants inscrits participent aux activités dans leur groupe jusqu'à 16h45 (TAP).

16h45-17h15 : c'est l'heure du goûter. Le temps de goûter est un temps calme. Le goûter se veut équilibrer (laitage, fruit, gâteau...).

17h15-18h15 : fin de la journée et fermeture de l'accueil de loisirs. Départ échelonné des enfants jusqu'à 18h15.

18h15-19h45 : Entretien des locaux assuré par l'animateur étant de fermeture.

Le mercredi, les activités commencent à partir de **14h00**, elles se terminent autour de **16h00**.

Les repas :

Les repas sont livrés par un organisme de restauration (1001 repas). Les plats sont mis en chauffes et servis selon les normes HACCP.

Il est demandé à ce que les enfants goûtent à tout (même en très petite quantité), de limiter la consommation de pain et de respecter les régimes alimentaires. (Allergie et ceux dus à la religion).

Les animateurs doivent manger à table avec les enfants afin de favoriser les échanges et de s'assurer que tous les enfants prennent leur repas. Afin de travailler sur les objectifs d'autonomie, les enfants devront apprendre à couper leurs viandes, se servir à boire...

La prise des repas avec les enfants est partie prenante de l'action pédagogique. En effet, par leur exemple et leurs conseils, les animateurs développent le « bien manger » (repas complet équilibré, prendre son temps), le « manger propre » et le « manger ensemble » (règles de savoir vivre, participation aux tâches...).

C'est avant tout un moment calme, d'échanges où l'animateur sera le garant de la tenue des enfants à table.

Le « projet éducatif territorial » (PEDT) : objectifs et caractéristiques :

Outil de mise en œuvre du volet éducatif de la réforme des rythmes scolaires, le PEDT doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant. Il formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant scolarisé sur le territoire un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il doit garantir la continuité éducative.

Les temps d'activités périscolaire (TAP) auront lieu les soirs de 15h45 à 16h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Un bilan sera ensuite effectué, à chaque fin de cycle, pour permettre d'analyser l'évolution des séances.

Le comité de pilotage du PEDT se rassemble deux fois par an pour effectuer une analyse et un bilan.

Les inscriptions :

Les parents désirant inscrire leur enfant aux différentes activités proposées par l'accueil de loisirs doivent impérativement remplir et remettre au personnel d'encadrement, au plus tard le premier jour d'accueil de l'enfant, la fiche sanitaire de liaison, ainsi que tous les renseignements sanitaires de l'enfant (photocopie du carnet de vaccination, allergie, opération, régime alimentaire, traitement, problème particulier...) exigés par les services de la direction départementale de la jeunesse et des sports.

L'admission d'un mineur en accueil de loisirs est conditionnée par la fourniture préalable de ces informations relatives. Les documents et informations concernant le dossier peuvent être communiqués à travers le portail famille.

Le suivi consiste notamment à :

- s'assurer de la remise, pour chaque mineur, des renseignements médicaux ainsi que, le cas échéant, des certificats médicaux.
- Informer les personnes de l'existence éventuelle d'allergies médicamenteuses ou alimentaires.
- Identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement et s'assurer de la prise des médicaments.
- s'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clef sauf lorsque la nature du traitement impose qu'ils soient en permanence à la disposition de l'enfant.
- tenir un registre dans lequel sont précisés les soins donnés.
- tenir à jour les trousse de premiers soins.

Le directeur de l'accueil de loisirs s'assure du respect de la confidentialité des informations médicales.

Il sera demandé aux parents de respecter les dates limite d'inscription et de prévenir, le plus tôt possible, en cas de désistement.

- Pour la cantine, nous devons être prévenus au minimum la veille avant 8h00
- Les inscriptions se font essentiellement sur le portail famille (chaque famille y a accès une fois le dossier complet et enregistré par le directeur)

Par ailleurs, un certificat médical devra être présenté après chaque absence. (Cf. règlement intérieur)

Les réunions :

Les réunions de préparation régulières permettent à l'équipe d'animation de penser les projets d'animation en fonction des constats effectués précédemment ou lors des bilans. Ces temps de préparations permettent d'échanger, d'organiser le temps de loisirs des enfants et d'élaborer les programmes d'activités.

Les réunions auront lieu chaque Lundi après-midi durant les périodes scolaires, comprenant le directeur et les animateurs.

Un bilan sera effectué avant chaque vacance.

Une réunion est effectuée une à deux fois par mois entre le directeur et les deux ATSEM.

5) COMMUNICATION :

Le dialogue est l'outil indispensable au travail d'équipe mais aussi à une bonne entente au sein de l'accueil. C'est pourquoi il devra être présent : avec les enfants, entre animateurs, avec les familles, avec les organisateurs, entre l'équipe d'animation et la direction.

Les animateurs organisent un maximum de temps d'échanges avec les enfants (temps de concertation, temps d'expression libre, ...). Le choix de l'enfant doit être au cœur de toutes actions éducatives. En effet, l'accueil de loisirs est un espace de mise en relation des enfants, des adolescents et des adultes. La démarche de participation, à travers la communication, a donc un rôle important à jouer afin que chacun trouve sa place dans la collectivité.

La communication avec les familles est un des aspects fondamentaux de l'accueil. Elle doit permettre à chacun d'être rassuré, d'appréhender le déroulement d'une journée à l'accueil de loisirs. La communication en amont des vacances et lors des temps d'accueil des enfants sont des moments clefs : c'est là que s'installe la confiance avec les parents.

Ensuite, l'équipe d'animation devra se charger d'afficher toutes les informations susceptibles d'informer les parents sur la journée de leur(s) enfant(s). Un espace parent sera donc à penser et la direction comme les animateurs en auront la charge. Des informations écrites pourront également circuler, en accord avec la direction. L'accueil des parents est aussi primordial que celui des enfants.

Ils font parti de la vie de l'accueil de loisirs et doivent donc être pris en considération. Enfin, des temps de rencontres seront organisés par l'équipe d'animation afin de valoriser les projets des enfants. De même, il faudra tenir compte des partenaires et entretenir de bonnes relations avec eux. Toute l'équipe est donc conviée à faire en sorte que l'école comme la municipalité ne retirent que les points positifs de l'accueil de loisirs.

Une bonne communication a pour conséquence une bonne entente et donc un épanouissement de tous au sein de l'accueil de loisirs

6) EVALUATION :

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence de ce projet, entre les finalités définies et le fonctionnement quotidien du centre de loisirs en référence aux orientations éducatives de la Mairie. Tout au long de l'année, les objectifs fixés par l'équipe d'animation seront évalués de façon régulière notamment lors des réunions. Cette évaluation sera faite par toute l'équipe afin de réfléchir ensemble aux points à améliorer.

Le projet pédagogique est une méthode qui permet de passer de l'idée à l'action, qui permet de décliner les objectifs éducatifs en objectifs opérationnels et par conséquent de réaliser un projet d'animation. Celui-ci est donc l'outil principal employé par les animateurs pour choisir des activités puis déterminer une progression sur plusieurs séances complémentaires. Il peut s'enrichir de sorties à l'extérieur en relation avec le thème mais également d'intervenants professionnels pouvant apporter leur technicité. Enfin, le projet d'animation peut être finalisé par un événement fort, un spectacle, une exposition, si possible ouvert aux familles pour valoriser l'implication des enfants.

D) COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES :

Vous avez des remarques à suggérer à l'équipe d'animation ou de direction ?

Le personnel présent sur les temps d'accueils recueille les demandes, les attentes et peut ainsi recevoir des parents des informations précieuses pour répondre à des questions du type :

- Les activités ont-elles été adaptées à l'âge des enfants ?
- Y a-t-il eu respect des rythmes des enfants ?
- Les informations concernant les allergies ou les problèmes de santé, ont-elles été transmises et prises en compte ?

Les parents peuvent contacter directement par téléphone, l'équipe de direction qui peut également se rendre disponible pour les rencontrer au 03 84 33 05 28 ou au 06 87 26 10 82.

7) CONCLUSION :

Ce projet pédagogique permet de prendre du recul sur nos démarches professionnelles, de les remettre en cause, de fixer certains aspects importants dans notre pratique. Il complète le projet éducatif de notre établissement, destiné à la présentation de notre structure auprès de tous les acteurs et partenaires concernés par l'accueil et détermine les objectifs ou les missions essentielles de l'ALSH.

Il sera utilisé comme document de présentation de notre travail d'équipe à chaque nouvel employé ou stagiaire, auprès de la municipalité de Prémanon et sera évalué chaque année.

Nous essayerons dans la mesure du possible de prendre comme modèle ce projet mais l'écrit et la pratique sont deux choses différentes. Par la pratique, nous évaluerons la faisabilité du projet et de ses déclinaisons puis nous en améliorerons les manques.

Le domaine de l'animation n'est pas figé, nous sommes, tout comme ce projet pédagogique, en constante évolution.